

PARCOURS JEUNES

Comment bénéficier du Parcours Jeunes ?

Le Parcours Jeunes se découpe en 3 étapes. **Il sera donc nécessaire de faire une nouvelle demande d'aide à chaque étape du parcours :**

- à l'obtention du théorique ULM : 200 € (+150 € si BIA)
- à l'obtention du brevet de pilote ULM : 200 €
- à l'obtention de l'emport passager : 150 €

À chaque étape, **la demande d'aide**, attestée par la structure, est **envoyée par l'élève** accompagnée des certificats de réussite, ainsi que du RIB de l'élève auquel la subvention est versée directement.

Pour pouvoir bénéficier du Parcours Jeunes, il y a **plusieurs conditions à réunir** :

- l'élève doit avoir moins de 25 ans au début de la formation
- il doit être licencié à la FFPLUM dès le début du parcours
- l'instructeur doit être licencié à la FFPLUM ; il doit être assuré en RC sauf si l'ULM est lui-même assuré
- le BIA, pour être subventionné, doit avoir été obtenu avant le théorique ULM

Comment obtenir le versement des aides ?

Veuillez indiquer la subvention pour laquelle vous faites la demande :

Théorique +BIA

- Copie de l'attestation de réussite du théorique ULM
- Copie du BIA (si obtenu)
- RIB de la personne qui demande la subvention

Brevet de pilote

- Copie du brevet de pilote
- Si pas d'emport passager : copie de la facture acquittée de l'ensemble de la formation

Emport passager

- Copie de la facture acquittée de l'ensemble de la formation

Veuillez ensuite remplir et signer le formulaire de demande d'aide, puis renvoyer les documents par mail au secrétariat fédéral à ffplum@ffplum.org

À la suite du premier échange avec la FFPLUM, un n° de dossier vous sera transmis.
Merci de le renseigner sur les documents que vous enverrez par la suite.